

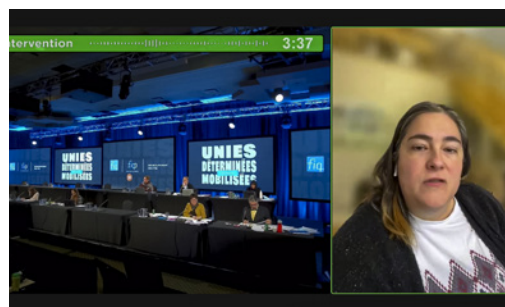


# EN ACTION

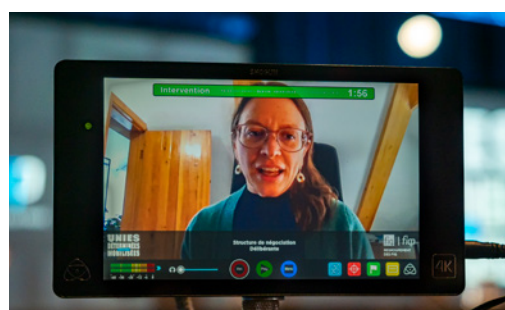
Vol 35 | No 2 | Février 2022

Conseil national extraordinaire négociation  
du 21 février

REGROUPEMENT DES FIQ | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [fiqp.org](http://fiqp.org)



Julie Bisson, Syndicat des Professionnelles et Professionnels en soins de santé du CHUM



Caroline Gravel, Syndicat des professionnelles en soins de la Capitale-Nationale

## DÉBUT DES TRAVAUX ENTOURANT LA PROCHAINE NÉGOCIATION NATIONALE

Le 21 février, réunies virtuellement en conseil national extraordinaire négociation, les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont adopté une toute nouvelle structure décisionnelle de négociation. En effet, puisque la dernière convention collective, signée en octobre dernier à la suite d'un long processus, arrivera à échéance le 31 mars 2023, il est déjà temps d'amorcer les travaux entourant la prochaine ronde de négociations.

La négociation des conditions de travail des professionnelles en soins est la raison d'être de la FIQ et de la FIQP. Pour mener à bien cette priorité, une structure décisionnelle permettant d'assurer une prise de décision efficace, une représentation juste de toutes les membres et l'implication la plus large possible des militantes syndicales est nécessaire. Cette structure de négociation est ainsi le reflet de notre démocratie syndicale.

L'effort de transparence réalisé l'automne dernier dans le cadre du bilan de la dernière négociation nationale a permis d'identifier plusieurs

problèmes vécus aux différents paliers de l'organisation. Pour y remédier, des recommandations visaient notamment à clarifier les rôles, les mandats et les tâches de chaque composante de la structure de négociation et d'assurer un partage de l'information plus fluide.

Ainsi, misant sur les notions d'imputabilité et de transparence, la structure décisionnelle adoptée comprend trois paliers.

Le Conseil national négociation (CNN) est l'instance décisionnelle la plus large pendant la période de négociation. Réunissant toutes les déléguées des

syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP ainsi que les élues du Comité exécutif national et du Comité de négociation, le CNN se prononcera sur les priorités de négociation, sur le projet de convention collective, sur les moyens d'action et sur la recommandation de l'entente de principe.

Le Comité de négociation sera composé de sept membres élues parmi les déléguées, des deux membres du Comité exécutif national coresponsables de la négociation collective – les vice-présidentes Nathalie Levesque et Jérôme Rousseau, et des conseillères syndicales qui apporteront un soutien technique et stratégique, sans droit de vote. Des pouvoirs accrus sont confiés au Comité de négociation afin de lui permettre d'exercer une plus grande influence sur l'ensemble du processus. Il détermine notamment la stratégie de négociation, en fonction des grandes orientations adoptées par le Conseil national négociation.

L'élection des sept membres du Comité de négociation aura lieu le 12 avril prochain et les élues entreront rapidement en fonction. Lors des prochaines instances, le Comité de négociation présentera aux déléguées de la FIQ et de la FIQP ses perspectives pour la prochaine négociation de la convention collective nationale ainsi que l'échéancier de ses travaux. ■

**Le processus de négociation collective nécessite que les Fédérations se préparent plusieurs mois à l'avance afin que toutes les consultations et tous les travaux nécessaires soient effectués. Le projet syndical de négociation doit être déposé auprès du gouvernement l'automne prochain.**

### STRUCTURE DÉCISIONNELLE



**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**En Action, vol. 35, n° 2, février 2022** | Publié par le service Communication | Tirage : 76 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jessy Brown | Photo couvert (bandeau) : Julie Boivin, Syndicat des professionnelles en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean | Impression : Numérix | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *En Action* » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | [fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca) | [info@fiqsante.qc.ca](mailto:info@fiqsante.qc.ca)



**FAIRE BOUGER LES CHOSES!**



Déjà un mois s'est écoulé depuis notre précédente instance. Pendant ce temps, plusieurs actions ont été menées de front, dont votre grande mobilisation pour dénoncer les retards de paiement des différentes sommes qui vous sont dues : primes, montants forfaitaires, rétroactivité salariale.

Au cours des dernières semaines, vous avez exprimé votre frustration face à ce gouvernement qui ne tient pas ses promesses. Votre geste collectif, bâti autour du mouvement #mobiliséespourêtrerepayées, a aussitôt placé le gouvernement sur la défensive et l'a forcé à prendre des engagements fermes afin que vous soyez payées rapidement.

C'est tout le sens de « unies, déterminées, mobilisées », notre nouvelle identité FIQ et FIQP. Vous, moi, les présidentes des syndicats affiliés, les représentantes syndicales, nous avons le pouvoir de ne pas nous laisser marcher sur les pieds. Je tiens à souligner à quel point nous devons être fières de l'énergie que nous avons déployée. Et ce n'est pas terminé! Nous demeurons vigilantes pour nous assurer que vous soyez entièrement rémunérées pour le travail accompli.

L'amélioration de vos conditions de travail est au cœur de notre engage-

ment syndical. C'est pourquoi nous avons récemment transposé la bataille contre le temps supplémentaire obligatoire (TSO) sur la scène internationale. Des témoignages de professionnelles en soins et de représentantes syndicales ont été formellement déposés, le 10 février dernier, à la Commission d'experts pour l'application des conventions contre le travail forcé de l'Organisation internationale du travail (OIT). Pour la FIQ, il est clair qu'en tolérant le recours abusif au TSO sur son territoire pour pallier le manque de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec contrevient aux normes internationales. Cette violence organisationnelle rend les femmes du réseau de la santé captives de leur travail, et les empêche de concilier leur travail avec leur vie personnelle et familiale. Les journées sans TSO des derniers mois l'ont démontré : les employeurs disposent de tous les moyens pour mieux planifier les horaires de travail et assurer la relève à la fin des quarts de travail.

**ÊTRE MIEUX STRUCTURÉES POUR LA PROCHAINE NÉGOCIATION NATIONALE**

Depuis mon arrivée à la présidence de la FIQ, je fais de la transparence l'une de mes priorités. Le bilan de la dernière négociation nationale a été réalisé avec beaucoup de franchise et d'ouverture. L'un des principaux constats : le projet de négociation ne correspondait plus à vos attentes au moment où l'entente de principe a été entérinée. Cet éclairage honnête nous a permis de jeter les bases d'une nouvelle structure de négociation qui se veut plus transparente et plus démocratique, grâce à des mécanismes pour vous informer et vous consulter davantage.

Nous vivons une ère de changement et cela se répercute à tous les niveaux. Nous sommes plus combatives et plus déterminées que jamais à défendre, sur toutes les tribunes, les intérêts des professionnelles en soins. ■

